

## Nouveau service de télémédecine gratuit

Chère partenaire, cher partenaire,

C'est avec la volonté de contribuer à la santé et au mieux-être de nos assurés que nous sommes heureux d'offrir un nouveau service de télémédecine en partenariat avec EQ Care, la référence en soins de santé virtuels au Canada.

Grâce à ce service, vos clients pourront obtenir un soutien médical immédiat, professionnel et confidentiel à partir de leur ordinateur ou de leur appareil mobile, et ce, dans le confort de leur foyer. Quels que soient leurs besoins, ils pourront compter sur l'équipe EQ Care 24/7 pour leur offrir un accompagnement humain, appuyé par plus de 30 années d'expérience en soins de santé.

Veuillez noter que certains critères d'admissibilité s'appliquent pour avoir accès à ce service offert gratuitement à la majorité des clients détenant l'une des garanties suivantes :

- Soins de santé (assurance maladie complémentaire, hospitalisation et médicaments)
- Invalidité (assurance invalidité, invalidité hypothécaire et rente mensuelle)

Pour en savoir plus sur le service de télémédecine EQ Care, visitez notre site Web au [qc.croixbleue.ca/telemedecine](http://qc.croixbleue.ca/telemedecine). Vous trouverez également ici un document promotionnel présentant tous les avantages de ce service, que vous pourrez partager avec vos clients.

Une communication personnalisée leur sera envoyée dans les prochains jours pour leur annoncer le lancement de ce nouveau service et leur expliquer comment en profiter.

Nous vous remercions de faire équipe avec Croix Bleue du Québec<sup>MD</sup> et nous espérons que ce nouveau service saura répondre aux besoins de vos clients en matière de santé.

Sylvain Charbonneau  
Président et chef de la direction



[Visitez notre site web](#) [Contactez-nous](#)

[Se désabonner](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6  
Copyright 2020 Croix Bleue du Québec<sup>MD</sup>. Tous droits réservés.